

AVIS AU PUBLIC

L'autorisation pour la **construction des infrastructures nécessaires à la viabilisation des parcelles du Plan d'Aménagement Particulier dénommé "Buchholzerwee" à Filsdorf**, couvrant des fonds situés à Filsdorf, inscrits au cadastre de la commune de Dalheim, section D de Filsdorf, aux lieux-dits "Im langen Gart" et "Auf dem Breidelerweg", sous les numéros 530/3120, 545/1164, 546 et 549 en partie et sous les numéros 535, 537 et 541 en entier, et une partie du chemin rural dénommé "Breedelerwee" sans numéro cadastral, approuvé par Madame la Ministre de l'Intérieur le 23 avril 2020 sous la référence numéro 18774/77C

a été accordée par le bourgmestre
en date du 16 mars 2021
avec le numéro indicateur **02/21/BUCH/EXE-LOT**

à

**Monsieur Jean-Joseph STÜMPER, Monsieur Jean-François STUMPER et
Monsieur Paul Egide STÜMPER**
p.a. 112, route de Luxembourg
L-3428 Dudelange

Les travaux doivent être entamés dans un délai d'une année à partir de la date d'émission de l'autorisation, faute de quoi l'autorisation cessera de sortir ces effets.

En cas d'insuffisance de la signalisation du chantier et du nettoyage du domaine public la (les) personne(s) désignée(s) ci-dessus est (sont) à avertir sans retard.

Un recours contre la présente autorisation peut être interjeté auprès du tribunal administratif par un avocat de la liste I, conformément aux dispositions de la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la publication de la présente autorisation.

Le public peut prendre inspection des pièces afférentes pendant ce délai de recours devant les juridictions administratives à la maison communale.

Dalheim, le 16 mars 2021

Le bourgmestre,
Joseph HEISBOURG



À afficher à un lieu très lisible du chantier.